

AGENDA



VISITES DE CHANTIER
> 8 NOVEMBRE

DÉBUT DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES
> FIN NOVEMBRE

MISE EN SERVICE PARKING DE COVOIT.
> FÉVRIER 2020

LE SAVIEZ-VOUS ?

113 KM DE RÉSEAUX SERONT DÉVOYÉS, SOIT L'ÉQUIVALENT D'UN TRAJET ORLÉANS-TOURS

Dans l'ensemble des communes concernées par l'aménagement de l'autoroute A10 au nord d'Orléans, des opérations de dévoiement de réseaux doivent être entreprises. Les réseaux de téléphonie, eau, gaz, électricité ou assainissement sont déplacés afin de libérer les futures emprises de chantier.

Ces travaux de dévoiement (creusement de tranchées, etc.), sont réalisés la plupart du temps en journée et peuvent nécessiter la mise en place d'une circulation alternée sur le réseau secondaire.

RESTEZ CONNECTÉS



La Chargée d'info chantier répond à vos questions du lundi au vendredi de 9h à 17h au **02 46 91 07 45** ou par mail a10nordorleans@vinci-autoroutes.com



Mon Bulletin Circulation
Recevez par **SMS** ou **email** vos conditions de circulation pour la semaine à venir



Le site web du chantier
www.a10-nord-orleans.fr



L'application ULYS
« compagnon de voyage digital » pour connaître l'information trafic en temps réel



Le fil Twitter
@A10Trafic



Radio VINCI Autoroutes
avec vous sur la route
107.7

EN DIRECT DU CHANTIER

UN CHANTIER EN ASSOCIATION AVEC LE TERRITOIRE

Fin septembre, 16 jeunes de la Maison Familiale et Rurale de Chaingy (MFR), en collaboration avec le bureau d'études Luciole Paysage, se sont rendus au domaine de La Canaudière à Ormes pour collecter des graines de charme qui contribueront au réaménagement paysager de l'autoroute A10 au nord d'Orléans.



RÉAMÉNAGER LES SOUTERRAINS PIÉTONS

Les 2 souterrains piétons qui se situent rue Champigny et rue de La Folie à Ingré et qui permettent la continuité des quartiers du Grand Orme et de Champigny vont être réaménagés afin de les rendre plus accueillants. Ils devraient être fermés au public à compter de novembre, et ce, pendant toute la durée des travaux. Dès le printemps prochain, les habitants pourront de nouveau emprunter les souterrains entièrement rénovés.



LES VISITES DE CHANTIER CONTINUENT : INSCRIVEZ-VOUS !

Organisées le 13 septembre 2019, les visites de chantier ont suscité un vif engouement. Forte du succès rencontré lors de cette première édition, VINCI Autoroutes a décidé d'organiser **deux nouvelles visites de chantier le 8 novembre 2019 (10h et 13h30)**. Pour découvrir les coulisses de l'A10, inscrivez-vous à l'adresse a10nordorleans@vinci-autoroutes.com

Pour des raisons de sécurité, le nombre de participants est limité à 15 par session.



LES COULISSES DE L'A10

A10 – AMÉNAGEMENT AU NORD D'ORLÉANS

#02 AUTOMNE 2019

À LA UNE

LA CONSTRUCTION DES PONTS SE POURSUIT

Photo : Caroline Gasch

ÉDITO

La construction des ponts se poursuit. Alors que la création des piles s'achèvera prochainement, l'heure est déjà venue de poser les poutres nécessaires à la réalisation des tabliers.

Afin de partager avec vous cette réalisation d'envergure, nous avons choisi d'y consacrer la Une de ce deuxième numéro des Coulisses de l'A10.

D'ailleurs, si vous souhaitez découvrir les différentes étapes de construction d'un pont au plus près de la réalité du chantier et échanger avec l'équipe en charge du projet, nous vous invitons à participer aux prochaines visites organisées le 8 novembre prochain. Ne tardez pas à vous inscrire, la première édition de ces visites avait rencontré un vif succès !

En parallèle de ces travaux, la création du parking de covoiturage a commencé début septembre. Dès le premier trimestre 2020, ce nouveau parking gratuit, situé sur la commune de Saran, vous permettra de pratiquer le covoiturage en toute sécurité.

Bonne lecture à tous !

A10

K 14

DOSSIER

UN PARKING AU SERVICE DES NOUVELLES MOBILITÉS

VINCI Autoroutes a démarré en septembre dernier les travaux de création du futur parking de covoiturage situé à proximité immédiate de l'autoroute A10, au niveau de la sortie Orléans nord (n°14). Il sera mis en service au premier trimestre 2020. Cet investissement permet de répondre aux nombreux défis des mobilités du quotidien en repensant les usages de la route et en offrant aux covoitureurs un parking gratuit. Cet aménagement constitue le dernier parking réalisé dans le cadre du Plan de relance autoroutier signé avec l'État en 2015.

Située au niveau de la sortie A10 Orléans nord (n°14), sur la commune de Saran, cette nouvelle aire de stationnement de 70 places accueillera différents services : une borne pour véhicules électriques permettant le rechargement de 2 véhicules, un éclairage basse consommation, un abri de dépôse minute...

La mise en service du parking est prévue en février 2020.

Le positionnement du parking d'Orléans nord a été défini suite à une concertation entre les acteurs locaux, les futurs usagers et VINCI Autoroutes. Plusieurs études menées sur le territoire ont permis d'identifier les sites propices au développement de la pratique du covoiturage. Ce nouveau parking gratuit permettra de pratiquer le covoiturage en toute simplicité et offrira aux usagers des conditions optimales de sécurité et d'accessibilité depuis l'autoroute A10 et la voirie locale (RD 2701). Il sera accessible depuis la rue des Sables de Sary.



Réalisation du parking de covoiturage

Avec cette nouvelle infrastructure, le réseau VINCI Autoroutes comptera 35 parkings de covoiturage, totalisant près de 2 700 places. VINCI Autoroutes affirme ainsi son rôle d'acteur de la mobilité durable, tout en répondant à une demande croissante des utilisateurs de l'autoroute. L'abonnement télpéage « Temps Libre Covoiturage », développé avec BlaBlaCar, a déjà été adopté par plus de 180 000 utilisateurs et encourage ces nouvelles habitudes de mobilité. Les abonnés bénéficient de la gratuité des frais de gestion dès le premier covoiturage effectué dans le mois, réservé sur BlaBlaCar et effectué sur le réseau autoroutier français.



ZOOM SUR...

UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE POUR UN CHANTIER RESPONSABLE



RENCONTRE DE MARGAUX GEOFFROY,
Chargée d'environnement
Bouygues TP

Vous êtes la chargée environnement des travaux : concrètement, quelles sont vos missions ? Quel est votre rôle dans le cadre du chantier de réalisation des ouvrages d'art de l'A10 au nord d'Orléans ?

Ma première mission consiste à étudier finement le contexte environnemental du projet sur lequel j'interviens afin d'en dégager les enjeux. Ensuite, en tant que chargée environnement, je veille à la bonne mise en œuvre des mesures destinées à préserver l'environnement.

Ces mesures ainsi que les prescriptions en faveur de la protection de l'environnement font l'objet d'une autorisation environnementale délivrée par la préfecture du Loiret à VINCI Autoroutes. Ce document autorise VINCI Autoroutes à réaliser les travaux au regard des enjeux environnementaux identifiés lors de l'étude d'impact qui a lieu en amont du projet.

La mise en place de ces mesures et des actions qui en découlent s'effectue bien évidemment en étroite collaboration avec les équipes en charge des travaux, aussi bien en amont que pendant le chantier. Afin d'en mesurer l'efficacité, je me rends plusieurs fois par semaine sur le site.



La chargée environnement sur le chantier d'aménagement de l'A10

Pour résumer, le succès de notre démarche réside aussi bien dans notre capacité à anticiper les travaux que dans les nombreuses actions de sensibilisation effectuées.

Selon vous, quels sont les enjeux, les particularités de cette opération ?

Les enjeux sont de plusieurs ordres. Certains sont liés à la biodiversité du fait de la présence de zones sensibles (mares, stations végétales) situées à proximité des zones de travaux. En effet, ces zones accueillent des espèces à fort enjeu écologique.

Inventoriées lors du diagnostic réalisé dès les études préalables, l'Azuré des Cytises, espèce de papillon protégée en région Centre-Val de Loire, ou encore la Doronic à feuilles de plantain et l'Orchis Pyramidal, espèces également protégées au niveau régional, font l'objet de précautions particulières afin de préserver leur habitat, et lorsque cela n'est pas possible, d'assurer leur déplacement suivant un protocole très précis.

Le calendrier des travaux a été bâti en cohérence avec la biologie des espèces. Les défrichements préalables nécessaires aux travaux d'élargissement de l'autoroute s'effectuent durant des périodes de l'année strictement définies pour tenir compte du cycle de vie des espèces et, notamment, des périodes de nidification.

Ainsi, les arbres à potentialités de gîtes pour les chiroptères doivent être abattus à une période précise (entre septembre et octobre) et selon un mode spécifique, en présence de l'écologue référent du chantier.

Les mesures appliquées feront l'objet de suivis réalisés par des écologues plusieurs années après la mise en service.

